

FORMATION IR/06

Formation des membres du CSE : Volet Santé, Sécurité et Conditions de Travail

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les rôles et attributions du CSE, notamment dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail.
- S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Devenir un acteur incontournable de la prévention.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Cerner les attributions du CSE.
 - Connaître les moyens et prérogatives dont il dispose.
 - Etre capable de s'impliquer dans la politique prévention de l'entreprise.
 - Analyser les conditions de travail.
 - Développer son aptitude à déceler les risques professionnels et proposer des mesures préventives ou correctives.
-

PROGRAMME

S'approprier le champ d'intervention du CSE et CSSCT, rôles et missions

Rôle et missions du CSE, de la commission CSSCT- Connaître ses prérogatives, sa place et sa posture en tant que membre représentant du personnel,

- Connaître les droits et les devoirs des élus et des salariés
- Connaître les obligations de l'employeur,
- Connaître les enjeux en matière de SSCT : de responsabilité, de santé, économique, de performance.
- Connaître les sources d'informations
- Pouvoir présenter et expliquer ses missions à un tiers
- Pouvoir présenter et expliquer la prévention des risques à un tiers
- Rechercher en autonomie l'évolution des textes réglementaires
- Savoir quand et comment faire appel aux ressources extérieures :
 - Humaines : spécialistes, médecin du travail, inspecteur du travail, IPRP, agent de la CARSAT, de la CRAMIF
 - Documentaires : normes, guides, références, etc.
 - Matérielles : sonomètres, etc.

Analyser les conditions de travail- Être capable de mobiliser la réglementation en vigueur pour les risques physiques

- Distinguer danger et risque
- Connaître les types de risque
- Mobiliser le vocabulaire adapté : situation dangereuse, dommage, événements, dangers, risque, lésion, etc.
- Décrire une situation de travail de manière factuelle
- Proposer des actions de prévention

Outils et moyens du CSE- Être capable de rechercher les informations, les outils, les méthodes nécessaires à leurs missions

- Connaître les différentes procédures réglementaires et leur déroulement (droit de retrait et droit d'alerte, Danger Grave et Imminent, enquête, expertise)
- Utiliser le DUER, le PAPRIPACT pour mener des actions de prévention

Analyser, évaluer et prévenir les risques professionnels

Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents du travail :- Tirer les leçons d'un accident du travail

- Différencier travail prescrit et travail réel-Comprendre la pluri causalité de l'accident (ITAMAMI)
- Identifier les outils d'analyse adaptés à la situation (matrice des risques, arbres des causes, 5 pourquoi, ITAMAMI, etc.)
- Différencier faits et opinions
- Utiliser les différents outils d'analyse (matrice des risques, arbres des causes, 5 pourquoi, etc.)
- Questionner et recueillir l'informationFLister les faits et construire une grille de recueil
- Déterminer les causes d'un accident

Evaluer les risques- Être capable, si nécessaire, d'établir un diagnostic sur un problème SSCT (évaluation d'un risque, etc.) ou encore sur une analyse ou une solution de prévention mise en œuvre par l'employeur

- Être capable de construire un plan d'actions à partir d'une vision globale des questions SSCT posées dans l'entreprise, et partagée avec les autres acteurs
- Estimer les situations en fréquence et gravité pour hiérarchiser les sources de risques
- Proposer des actions de prévention et suivre la mise en œuvre

Identifier et délimiter le champ couvert par les RPS- Être capable d'identifier les différents risques psychosociaux et leurs conditions d'apparition

- Connaître les familles de facteurs de risques et leurs indicateurs
- Connaître un modèle d'analyse
- Utiliser les bons concepts pour être sur le bon niveau d'analyse

Promouvoir les missions santé, sécurité et condition de travail

Les réunions CSE/CSSCT- Être capable de dialoguer de manière constructive

- Être capable de promouvoir leur rôle et leurs missions auprès des salariés, de l'employeur et des autres acteurs de la prévention
- Être capable de réceptionner une réclamation individuelle ou collective en matière de SSCT,
- Être capable d'identifier les acteurs internes et externes compétents en matière de SSCT, leurs rôles et leurs missions, et savoir se faire identifier par eux
- Participer à une réunion : présentation d'un sujet, proposition d'ordre du jour, etc
- Savoir écouter, analyser, comprendre et retranscrire les réclamations des salariés et les informations de l'employeur, en réunion et hors réunion (oral/écrit),
- S'assurer que le rôle, les missions et les actions SSCT dans l'entreprise sont connus

Suivre la prévention- Suivre la mise en œuvre des actions de prévention à la suite d'un accident du travail, d'un incident, ou d'une maladie professionnelle

- Prendre en compte l'ensemble des travailleurs et des intervenants dans l'entreprise et dans son environnement
- Faire savoir à partir du procès-verbal de réunion du CSE -CSSCT
- Faire connaître le CSE et la CSSCT, ses objectifs, ses actions

Elaborer un avis sur des sujets santé sécurité au travail- Être capable de rendre un avis argumenté sur un projet important

- Être capable d'identifier les pièces à faire figurer au dossier de consultation
- Connaître les cas dans lesquels le CSE et la CSSCT est obligatoirement informé/consulté pour avis
- Connaître les documents auxquels le CSE doit avoir accès, et les délais de leur présentation

Elaborer un avis sur des changements importants sur les conditions de travail- Connaître l'importance de l'avis donné par les membres élus sur les questions touchant à l'organisation du travail, et le pouvoir qui en résulte

- Connaître les implications, les conséquences possibles des avis donnés
- Être capable d'identifier le niveau d'information nécessaire à l'examen du projet
- Savoir demander et se faire communiquer les documents et les informations auxquelles le CSE a droit
- Savoir revendiquer le droit de donner son avis
- Justifier une prise de position, savoir s'appuyer sur les avis des salariés, de spécialistes externes
- Contrôler la mise en œuvre et le suivi des décisions

Quel plan d'actions pour le CSE –CSSCT ?- Être capable de prendre du recul quand on aborde les questions Santé Sécurité et Conditions de travail :- Capacité d'analyse (des risques, des situations de travail),

- Approche globale et pluridisciplinaire de la prévention,
 - Lien entre les niveaux de réclamations individuelles et collectives,
 - Anticiper les problèmes (préventif plutôt que curatif),
- Savoir sur quels risques ou problématiques travailler, choix défini à partir d'un diagnostic du CSE sur la santé et les conditions de travail des travailleurs,

- Mettre en place méthode pour agir : comment procéder pour mieux comprendre et agir sur la ou les priorités définies

DUREE :

3 jours – 21 heures pour les établissements de -300 salariés jusqu'au 31 mars 2022.
5 jours – 35 heures pour tous les établissements à partir du 1er avril 2022.

DATES

07, 08, 09, 17 et 18 novembre 2022

HORAIRES

09h00-12h30 et 13h30-17h00

LIEU : Centre de formation Auch

PUBLIC :

Membres du CSE, entreprises – de 300 salariés

PRE REQUIS : Pas de pré requis

NATURE DE LA FORMATION

Acquisition de compétences

MODALITE DE LA FORMATION : Présentiel

SANCTION DE LA FORMATION : Attestation de formation

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, études de cas, examen des situations rapportées par les participants.

TARIF : 870 € HT par participant (1044 € TTC)

VOS CONTACTS CCI GERS FORMATION

Denis DESPAUX : d.despaux@cci-formation-gers.fr

Nicolas BORIE : n.borie@cci-formation-gers.fr